

Extrait du registre des délibérations

Délibération 2024-030

Financement création Nouvelle station de pompage d'eau brute rive droite

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. DUMOULIN Jean-Marc, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le 26 novembre 2024

Présents :

M. ASTRUC Thierry, M. CHEVALLIER Georges, M. GAIO Michel, M. DUMOULIN Jean-Marc, M. MARIN Dominique, M. MAUREAU Alain, M. REGIS Daniel, M. SABATIER Robert, M. SANTOUL Michel.

Absents :

M. AGULO Mickaël, M. BONNAFOUS Frédéric, M. NEGRO Jean-Luc, M. MAUREL Cédric, Mme BLANCHARD ESSNER Sonia.

Membres ayant donné pouvoir :

M. ROUX Didier	a donné pouvoir à	M. GAIO Michel
M. SENOUQUE Marc	a donné pouvoir à	M. REGIS Daniel

Secrétaire de séance :

M. CHEVALLIER Georges.

Membres en exercice - 16 | Membres présents - 09 | Pouvoirs - 02 | Membres absents - 05

Exposé

Monsieur le Président du SIEVT :

- Vu le projet du SIEVT de réaliser d'une nouvelle station de pompage d'eau brute rive droite du Tarn.
- Vu la programmation départementale 2019 qui a permis de financer une partie des travaux pour la création d'une nouvelle station de pompage d'eau brute rive droite du Tarn et la possibilité de solliciter un financement complémentaire.

Ce programme étant devenu caduque il est nécessaire de relancer un dossier complet.

Monsieur le Président propose au comité syndical de solliciter l'inscription de la subvention au programme départemental 2025, dans le cadre du programme départemental d'Alimentation en Eau Potable

La création d'une nouvelle station de Pompage

Les travaux seront financés ainsi qui suit :

<u>DEPENSES</u>	€HT
- Travaux	1 200 000€
- MOE	57 000€
- Etudes Environnementales	8 700€
- Etudes Géotechnique	48 000€
- Etudes Relevés TOPO	5 300€
- Etudes Dépôt du PC	3 000€
- Divers et imprévu	40 000€
- Achat terrain	8 000€
Total	1 370 000€

<u>RECETTES</u>	
- Subvention n°2019-6499 du CD 31 – 40 % (en 4 tranches)	548 000€
- Autofinancement	822 000€
Total	1 370 000€

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil du SIEVT, à l'unanimité :

- ⇒ **Demande** l'inscription au titre du programme départemental Eau Potable 2025
- ⇒ **Approuve** l'ensemble des propositions de Monsieur de Président ;
- ⇒ **Mandate** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision

Résultats du vote

Votants – 11 | Pour – 11 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Villemur, les jours, mois et an que dessus.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire,

M. CHEVALLIER Georges



Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Marc DUMOULIN